



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 6 mai 2019 par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'fixant le statut des receveurs régionaux et le mode de prélèvement des contributions aux frais de la recette régionale', a été rayée du rôle le 5 juin 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.